

NOTICE D'INFORMATION EPREUVES OBLIGATOIRES EPS –

BACALAUREAT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

	Candidat SCOLAIRE	Candidat INDIVIDUEL
INFORMATIONS GENERALES		
Détails des catégories de candidats :	Uniquement les candidats inscrits dans un établissement scolaire ou établissement sous contrat Education nationale	-Candidats CNED scolaires sous statut réglementé -Candidats CNED libres ou à la carte -Candidats des établissements privés hors contrat -Candidats non scolarisés -Candidat non évalué en CCF par son établissement
Qui gère l'examen ?	L'établissement scolaire si habilité et sous la responsabilité du rectorat	Le service de la Direction des Examens et Concours (DEC) au Rectorat Bureau DEC3 dec3@ac-toulouse.fr
Qui organise l'examen obligatoire d'EPS ?	L'établissement scolaire du candidat <i>Il est indispensable de respecter le calendrier et l'organisation mis en place par l'établissement.</i>	Le pôle EPS du bureau DEC 3 du rectorat de Toulouse
Dans quelle application est géré mon examen ?	CYCLADES (accès établissement)	CYCLADES
A qui s'adresser pour des informations au sujet de l'EPS?	Enseignants EPS du lycée Secrétariat, CPE Site EPS - Académie de Toulouse	Pôle DEC3 EPS du rectorat de Toulouse dec.eps@ac-toulouse.fr Départements hors 31: Nadège GAUTIER- 05 36 25 78 14 Département 31 : Virginie ESCORNE - 05 36 25 78 17 Site EPS - Académie de Toulouse
Quand s'inscrire ?	Choix d'un menu d'activités EPS dès la rentrée puis inscription informatique à l'examen au sein de l'établissement du 10 octobre au 15 novembre 2024.	Du 10 octobre au 15 novembre 2024 sur le site du Rectorat lors de l'inscription à l'examen.
Comment vérifier l'inscription ?	- Téléchargement de la confirmation d'inscription dans l'espace Cyclades ou distribution par le secrétariat de l'établissement - Vérification par le candidat + signature Attention : l'inscription est définitive pour toute la session d'examen, il est indispensable de vérifier attentivement cette confirmation et de la remettre avec les autres éléments du dossier au secrétariat de votre établissement. Toute modification doit être notée en rouge sur le document. - Conserver une copie de la confirmation d'inscription	- Téléchargement de la confirmation d'inscription dans l'espace Cyclades et impression papier - Vérification par le candidat + signature Attention : l'inscription est définitive pour toute la session d'examen, il est indispensable de vérifier attentivement cette confirmation et de la téléverser avec les autres éléments du dossier dans l'espace Cyclades. Toute modification doit être notée en rouge sur le document. - Conserver une copie numérique de la confirmation d'inscription
Où se déroule l'évaluation EPS ?	Dans l'établissement scolaire du candidat en contrôle en cours de formation CCF	Dans un centre d'examen désigné par le rectorat en contrôle ponctuel <i>Attention : En fonction des activités choisies, l'épreuve n'a pas toujours lieu dans le département d'inscription.</i>
Quand se déroule l'évaluation ?	A la fin de chaque cycle d'enseignement de l'activité (un CCF par trimestre) uniquement en classe de Terminale	Entre le 31 mars et le 11 avril 2025 uniquement pour les candidats inscrits en Terminale
Comment recevoir la convocation à l'examen ?	Information par voie d'affichage, par l'enseignant d'EPS (Cf. organisation de chaque établissement)	Téléchargement de la convocation sur l'espace Cyclades (notification de la disponibilité de la convocation envoyée sur le mail communiqué à l'inscription) Attention: signaler tout changement d'adresse mail à la DEC3
DETAILS DES ACTIVITES EVALUEES	En CCF : Choix spécifique proposé dans chaque établissement	Candidats individuels : Epreuves nationales
Candidat apte	Protocole de 3 activités Annexe 1 de la Circulaire n°2019-129 du 26/09/2019	2 activités au choix parmi les 3 activités proposées Annexe 2 de la Circulaire n°2019-129 du 26/09/2019 <ul style="list-style-type: none"> ➢ Danse ➢ Tennis de table ➢ Demi-Fond (1x800m) Lien vers les livrets candidats 2025
Candidat inapte partiel Ou reconnu par la MDPH	Protocole à mettre en place avec l'enseignant selon l'inaptitude ou le handicap	Sur avis médical choix d'une activité adaptée parmi les 3 proposées : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Danse ➢ Marche ➢ Tennis de table Lien vers les livrets candidats épreuves adaptées 2025

**NOTICE D'INFORMATION EPREUVES OBLIGATOIRES EPS –
BACALAUREAT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE**

		Candidat SCOLAIRE	Candidat INDIVIDUEL
DOCUMENTS A RETOURNER (conserver un double des documents)			
Candidat apte		Vérifier la confirmation d'inscription Aptitude a priori retenue Aucun document à retourner	Vérifier la confirmation d'inscription (choix d'activités EPS) Aptitude a priori retenue Aucun document à retourner
Candidat inapte partiel ou reconnu par la MDPH		Justificatif à transmettre par le candidat au secrétariat de l'établissement <i>Certificat médical type : Annexe 3 de la note EPS transmise par mail aux établissements</i> Document à conserver par l'établissement	Certificat médical EPS à téléverser dans l'espace Cyclades avec les autres documents d'inscription
Candidat inapte total		Adresser impérativement à dec.eps@ac-toulouse.fr au moment de l'inscription à l'examen, le certificat médical justifiant de l'inaptitude totale pour l'année avec la copie de la confirmation d'inscription. Conserver une copie dans l'établissement.  Dans Cyclades, ne pas inscrire un candidat inapte total si le certificat médical d'inaptitude total à l'année n'est pas fourni au moment de l'inscription. Rappel : si la situation d'un candidat évolue en cours d'année l'enseignant d'EPS peut déclarer les inaptitudes partielles et/ou totales lors de la saisie des notes dans CYCLADES <i>Certificat médical type : Annexe 3 de la note EPS transmise par mail aux établissements</i>	
Conservation de la note EPS		La conservation de la note EPS n'est pas possible à compter de la session 2021	La conservation de la note EPS n'est pas possible à compter de la session 2021
Candidat SHN uniquement		Catégories de sportifs(ives) concerné(e)s - sportifs des listes ministérielles dans les catégories Élite, Senior, Relève et Reconversion; - sportifs inscrits sur la liste des sportifs Espoirs et des collectifs nationaux - sportifs ne figurant pas sur les listes ministérielles mais appartenant à des structures d'entraînement validées par le ministère chargé des sports ; - sportifs des centres de formation d'un club professionnel et sportifs professionnels disposant d'un contrat de travail ; - les juges, arbitres et entraîneurs de haut niveau. Période de référence : le SHN doit pouvoir justifier de son statut au moment de l'inscription au baccalauréat, sur la base de la liste publiée en janvier de la même année civile, donc le 01/01/2024 pour la session 2025. Aucune modification de statut ne peut être acceptée après la fin de la période d'inscription l'année scolaire de la certification.	Pièces à joindre à l'inscription par mail dec.eps@ac-toulouse.fr Copie du justificatif de statut délivré par le ministère des sports Attestation d'inscription à la structure d'entraînement Copie de la convention ou du contrat Copie du justificatif de statut
NOTATION (épreuves obligatoires)			
Cas général candidat apte		Moyenne des 3 activités évaluées sur 20 points	Moyenne des 2 activités évaluées sur 20 points
Candidat SHN		Moyenne des 3 activités évaluées sur 20 points. Une des 3 activités correspondant à la spécialité du candidat est notée 20/20 (sous réserve de validation du statut par la DEC3).	Moyenne des 2 activités évaluées sur 20 points. Une des 2 activités correspondant à la spécialité du candidat est notée 20/20 (sous réserve de validation du statut par la DEC3).
Candidat inapte partiel ou candidat reconnu par la MDPH		Moyenne des activités évaluées sur 20 points	1 activité évaluée sur 20 points
Candidat inapte	Dispensé pour une épreuve	Dispensé si justificatif donné à l'établissement immédiatement ou au plus tard dans les 48h après la date du CCF concerné. Possibilité de passage du rattrapage	Avant les épreuves, dans le cas de l'impossibilité de présenter une des deux activités, le candidat sera dispensé pour les deux.
	Inapte total	Si dispense justifiée, la note et le coefficient sont neutralisés.	Si dispense justifiée, la note et le coefficient sont neutralisés.

NOTICE D'INFORMATION EPREUVES OBLIGATOIRES EPS –

BACALAUREAT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

	Candidat SCOLAIRE	Candidat INDIVIDUEL
ABSENCE A L'EXAMEN		
Délai de justification de l'absence	Si absence à un examen du CCF, informer immédiatement le lycée (téléphone + mail)	Informer immédiatement la DEC par téléphone ou mail. Justificatif conforme daté au maximum du jour de l'épreuve
Absence pour cas de force majeure (maladie avec certificat médical, accident, deuil)	Justificatif original à fournir obligatoirement au lycée <i>Attention : Conserver un double du justificatif</i>	Adresser l' original du justificatif 48h au plus tard après la date de l'examen par courrier postal avec la copie de la convocation à la DEC 3 EPS <i>Attention : Conserver un double du justificatif</i>
Conséquence d'une absence sans justificatif	Toute absence non justifiée est notée AB (équivalent à la note zéro)	Absence à 1 activité sur 2 le jour de l'épreuve = note divisée par 2 Absence aux 2 activités d'EPS = 0
RAPPEL Certificat médical	Le certificat médical fourni par le candidat doit obligatoirement « couvrir » la (ou les) date(s) précise(s) d'examen(s) et comporter les mentions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - les dates de début et de fin de l'inaptitude, - la durée de l'inaptitude quand aucune date de fin ne peut être donnée, - la date de délivrance du certificat, le cachet et la signature du médecin. <i>Attention : Tout certificat médical postdaté, antidaté, ne comportant pas l'une des mentions rappelées ci-dessus, ou, non transmis dans les délais par le candidat ne pourra pas être pris en compte au titre d'une dispense par la commission académique de validation des notes d'EPS.</i>	